Le Sénat a voté 20 M€ de crédit pour lancer la mise en place d'une carte Vitale biométrique afin de lutter contre la fraude, qui atteindrait « 6 Md€ », selon l'estimation la plus basse

03/08/2022 à 9h51



Cette nouveauté, qui vise à lutter contre la fraude, était réclamée de longue date par la droite et l'extrême droite.

L'objectif est de lutter contre la fraude, qui atteindrait « 6 milliards d'euros, selon l'estimation la plus basse ». Le Sénat à majorité de droite a voté dans la nuit de mardi à mercredi, dans le cadre du projet de budget rectificatif (PLFR) pour 2022, 20 millions de crédits pour lancer la mise en place d'une carte Vitale biométrique. Les sénateurs ont adopté par 242 voix contre 95 un amendement porté par Philippe Mouiller (LR) prévoyant « les premiers crédits permettant de lancer dès l'automne 2022 (ce) chantier ».

Cet amendement « va accélérer les choses », a indiqué le ministre délégué aux Comptes publics, Gabriel Attal, qui a levé le gage (c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de compensation

financière à trouver). Il a toutefois souligné que « l'enjeu essentiel est de recueillir l'adhésion des professionnels de santé ». Le ministre de la Santé, François Braun, avait proposé récemment la mise en place d'une « mission parlementaire » sur cette carte Vitale biométrique, réclamée de longue date par la droite et l'extrême droite.

[…]

Le Parisien